

Soutenance du 25 novembre 2020 (14h)

à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), PARIS¹

Le paysage en action(s)

« **L'école du paysage** » volume 1 « parcours » (255 pages)

« **La recherche de l'action paysagère** » volume 2 « inédit » (155 pages)

Composition du jury :

Nadia ARAB, Professeure à l'École d'Urbanisme de Paris, Université Paris Est Créteil,
Chercheuse au Lab'Urba.

Jean-Marc BESSE (garant scientifique), Directeur de recherche au CNRS, Directeur
d'études à l'EHESS Paris.

Denis DELBAERE (Pré-rapporteur), Professeur Ville et Territoire, paysagiste DPLG,
École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Chercheur au LATCH.

Michel LUSSAULT (Pré-rapporteur), Professeur d'études urbaines, Université de Lyon
(École Normale Supérieure), Chercheur au laboratoire de recherche Environnement,
villes, sociétés (UMR 5600 CNRS).

Sandrine ROBERT (Pré-rapporteur), Maître de conférences HDR à l'EHESS, Chercheuse
à l'UMR Géographie-cités.

Anne SGARD (Présidente du jury), Professeure associée à l'Université de Genève,
Chercheuse à l'UMR PACTE-territoires.

¹ Le contexte-COVID impose une soutenance hybride : seuls le candidat, son garant, et la présidente du jury seront présents à l'EHESS, mais les autres membres du jury participeront à la soutenance par visio-conférence (comme le public : pour obtenir le lien d'accès contacter herve.davodeau@agrocampus-ouest.fr).

Résumé

Ce dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches est un essai de théorisation de l'action paysagère². Le paysage est abordé comme une partie de territoire qui *fait paysage* pour celui qui le perçoit, sans que le mot soit toujours la condition nécessaire pour exprimer cette unité de sens : un sens-intelligibilité car pour qu'un environnement perçu *fasse paysage* il faut réussir à le construire en une image totalisante et signifiante, et le sens-sensibilité car un paysage est reconnu et apprécié pour ses qualités sensibles, visuelles mais pas seulement. En agissant à la fois sur les formes matérielles et sur les représentations paysagères, les individus et les groupes activent dans leurs pratiques sociales cette réalité bi-dimensionnelle, et plus particulièrement dans les quatre domaines suivants :

- les politiques publiques du paysage qui sont les actions encouragées ou mises en œuvre par l'État, ses services déconcentrés, et les collectivités locales pour maîtriser les transformations des paysages et en garantir les qualités en réponse à une demande sociale de nature, d'environnement, de qualité de vie. L'action paysagère est ici celle des acteurs publics dans le cadre des compétences et des outils dont ils disposent en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.
- le projet qui est la modalité d'action des concepteurs paysagistes pour répondre à la commande publique et privée de paysage, et moins souvent pour l'élaborer. Ces professionnels font valoir des connaissances et des savoir-faire propres qui leur permettent de se positionner comme les plus légitimes pour initier l'action paysagère, la concevoir et la mettre en œuvre.
- la conflictualité paysagère qui est l'instrumentalisation du paysage dans un conflit d'aménagement. Élevé au rang d'enjeu, le paysage permet une montée en généralité dont se servent les opposants pour contester le projet, et parfois les promoteurs pour le justifier.
- la didactique du paysage qui désigne les dispositifs pédagogiques permettant de transmettre des connaissances sur les paysages, des savoir-faire pour les représenter, des situations favorables pour construire et acquérir ces savoirs et savoir-faire. Cette didactique se développe dans un cadre académique ou non, elle peut être orientée pour enseigner le projet de paysage ou non.

« Action paysagère » est la formulation générique que j'utilise pour regrouper ces champs sociaux. Elle est à la fois une action *pour* le paysage car elle ambitionne d'en garantir les qualités, une action *sur* le paysage dans la mesure où elle cherche – même parfois à minima – à le transformer et à modifier les représentations que nous en avons, une action *par* le paysage car il n'est pas seulement la finalité de l'action mais aussi le moyen ou un outil pour la conduire, et enfin une action *avec* le paysage car il est une réalité fondamentalement relationnelle.

Dans la mesure où l'action paysagère est motivée par le paysage et conduite à travers lui, le paysage est un *actant* qui a une capacité d'action sur les réalités sociales. Reconnaître cette agentivité ne justifie cependant pas de lui reconnaître le statut de quasi-acteur que les acteurs véritables peuvent être tentés de lui donner pour légitimer leurs actions ou dissimuler leurs stratégies. Cette précaution à prendre concerne aussi bien les professionnels « du paysage » que les chercheurs « en paysage » qui, sur un plan pratique pour les premiers et théorique pour les seconds, cherchent à donner une « substance » au paysage afin de bien discerner ou faire valoir la singularité de l'action paysagère au regard d'autres modalités de l'action spatiale. Car théoriser l'action paysagère impose de penser le paysage comme une catégorie d'action spécifique, distincte de celles du patrimoine, de l'environnement ou de l'urbanisme, mais qui est aussi articulée avec celles-ci selon des modalités qui doivent être précisées. La charge éthique de l'action peut permettre de spécifier ces catégories d'action. Selon son propre engagement, le chercheur peut défendre l'éthique jardinière ou paysanne du ménagement que les professionnels attribuent au paysage. Mais là aussi il n'est pas possible de passer sous silence les usages déviants de l'action paysagère qui relèvent d'un tout autre système de valeurs : instrumentalisée à diverses fins et soumise à des systèmes de valeurs opposés, l'action paysagère est tiraillée entre plusieurs paradigmes de l'action et du paysage. En cela, elle est fondamentalement *sous tension*.

² Ce dossier sera soumis pour une qualification au CNU dans les sections 23 (géographie) et 24 (aménagement, urbanisme).

La réflexion porte donc sur les relations qu'entretiennent les acteurs avec leur cadre de vie dans leurs pratiques quotidiennes. Pour paraphraser C. Raffestin, mon objet n'est pas le paysage mais la pratique et la connaissance que les hommes ont de cette réalité³. Je m'appuie notamment sur un essai au sujet des qualités qui offre une perspective stimulante pour penser la qualité paysagère (Chabot, 2019). Mais la réflexion prend surtout appui sur deux ouvrages récents qui soulignent « la nécessité du paysage » pour penser un certain nombre de questions de société (Besse, 2018), dont celle de la transition écologique (Folléa, 2019). L'angle de la géographie sociale qui est privilégié (Séchet, Veschambre, 2006) me conduit à construire une argumentation distanciée sur la mise en action du paysage pour poser « d'abord les acteurs, ensuite les paysages » et prendre mes distances avec le principe d'agentivité appliqué au paysage. Bien que l'approche s'inscrive pleinement dans une perspective mésologique, la démonstration est critique à l'égard d'une théorie du paysage (Berque, 2008) trop peu inclinée à politiser son objet, contrairement à la géographie culturelle nord-américaine (Wylie, 2015). Dans la géographie francophone, la théorisation de l'espace social (Lévy 1994, Lussault 2007) apporte cette perspective politique qu'il faut essayer de réarticuler au champ du paysage (Davodeau, 2011). Elle permet d'envisager l'action paysagère comme une modalité particulière de l'action spatiale qu'il faut spécifier en pensant à la fois la spatialité du paysage et la « paysagéité » de l'espace. Le cadre théorique de cette réflexion géographique se nourrit d'autres apports, issus notamment de la philosophie de l'action (Arendt, Foucault), de la philosophie de l'environnement (Morizot, 2020), de l'anthropologie de l'action et du faire (Latour 2015 et 2017, Deway, 2010, Ingold, 2018), de la sociologie de l'action (Ogien, Quéré, 2005), de la sociologie des conflits (Trom, 1999, 2001).

Le volume 2 intitulé « *la recherche de l'action paysagère* » synthétise mes travaux passés, les met en perspective et ouvre de nouveaux questionnements. Il est précédé d'un retour réflexif sur mon parcours à « *l'école du paysage* » (volume 1) dans lequel j'aborde les enjeux de la formation de ces professionnels et les apports de la géographie à une didactique du paysage (Sgard, Paradis, 2019).

Hervé Davodeau, novembre 2020

Berque, 2008, *La pensée paysagère*, Archibooks, coll. Crossborders.

Besse, 2018, *La nécessité du paysage*, Parenthèses.

Chabot, 2019, *Traité des libres qualités*, Presses Universitaires de France.

Davodeau, 2011, « La dimension spatiale de l'action paysagère », *Les Annales de Géographie* n°679.

Deway, 2010, *L'art comme expérience*, Folio Essais.

Folléa, 2019, *L'archipel des métamorphoses, la transition par le paysage*, éditions Parenthèses.

Ingold, 2017, *Faire*, Éditions du Dehors.

Latour, 2015, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, La découverte.

Latour, 2017, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La découverte.

Lévy, 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la fondation nationale des Sciences politiques.

Lussault, 2007, *L'homme spatial, la construction sociale de l'espace humain*, Seuil.

Morizot, 2020, *Manières d'être vivant*, Actes Sud.

Ogien, Quéré, 2005, *Le vocabulaire de la sociologie de l'action*, Ellipses.

Raffestin, 2016, *Géographie buissonnière*, Héros-Limite géographie(s).

Séchet, Veschambre (dir), 2006, *Penser et faire de la géographie sociale*, Presses universitaires de Rennes.

Sgard, Paradis (dir), 2019, *Sur les bancs du paysage. Enjeux didactiques, démarches et outils*. Métis Presses.

Trom, 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49^e année, n°1.

Trom, 2001, « À l'épreuve du paysage. Constructivisme savant et sens commun constructiviste », *Revue du MAUSS* n° 17.

Wylie, 2015, *Paysage, manières de voir*, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage.

³ « l'objet de la géographie humaine n'est pas pour nous l'espace mais la pratique et la connaissance que les hommes ont de cette réalité que nous appelons espace » (C. Raffestin, 2016, p. 244)